



## La bonne gouvernance est toujours la priorité à la Ville de Bruxelles

Le cadastre des mandats de la Ville de Bruxelles sera bien mis en ligne avant les vacances d'été. Le travail est en cours de finalisation.

Suite à la réforme de la Ville de Bruxelles visant à diminuer le nombre de mandataires, les différentes structures ont dû modifier leurs statuts qui ont été adoptés par les différentes AG depuis ces derniers mois.

Pour rappel, depuis juillet 2017, la Ville a supprimé 449 mandats, 7 asbl et réduit le budget des mandats de 700.000 euros.

Dès le mois de mai 2018, la Ville a communiqué à son Conseil Communal et à mis en ligne un cadastre reprenant l'ensemble de ses structures. L'objectif de celui-ci est d'assurer la transparence sur la composition et l'objet social des structures dans lesquelles la Ville est impliquée au profit du bien-être des Bruxellois.

Ce travail étant achevé, et les différentes assemblées générales s'étant tenues, la Ville a maintenant procédé à la récolte des informations qui doivent permettre à chaque citoyen de savoir qui occupe quelle fonction. L'objectif est qu'avant les vacances d'été chacun puisse consulter le site de la Ville et retrouver l'ensemble des mandataires dépendant directement de la Ville de Bruxelles.

Concernant les rémunérations, la Ville tient à rappeler qu'elle applique intégralement l'arrêté Vervoort qui prévoit :

- L'équivalent de 120 euros maximum brut par séance du Conseil d'administration à laquelle ils ont effectivement assisté pour les membres de ces organes de gestion avec un plafond de maximum 20 réunions du CA peuvent être rémunérées/an.
- L'équivalent de 300 euros brut (index actuel) pour le Président et Vice-Président de ces organes de gestion, par réunion de ces organes de gestion (CA), des organes restreints de gestion (bureau) ou par réunion préparatoire à ces séances avec les services administratifs de l'organisme. Avec un plafond de maximum 40 réunions rémunérées/an.
- L'équivalent de 120 euros brut (index actuel) par séance des organes restreints de gestion (bureau) à laquelle ils ont effectivement assisté pour les membres de ces organes restreints de gestion du bureau avec maximum 10 réunions rémunérées/an.

Dès la mise en ligne du cadastre actualisé (c'est -à -dire au plus tard avant les vacances d'été), la Ville communiquera largement afin que tout en chacun puisse avoir l'occasion d'exercer son contrôle citoyen.

L'exigence de transparence est un vecteur positif de la démocratie participative.

**Contact presse :**

**Wafaa HAMMICH**

Porte-Parole/ Attachée de presse - T. +32 (0)2 279 47 48 [wafaa.hammich@brucity.be](mailto:wafaa.hammich@brucity.be)

**VILLE DE BRUXELLES**

Cabinet de Philippe Close, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles  
Grand Place 14